



Une année pour poser les fondations

Eau et électricité en République démocratique du Congo : agir dans l'urgence, réformer pour durer

**Par Aimé Sakombi Molendo, ministre des Ressources hydrauliques et de l'Électricité
Kinshasa, août 2026**

Il est, dans la vie des Nations, des vérités si élémentaires qu'on finit par oublier leur force : rien de grand ne se bâtit sans eau, et rien de moderne ne s'édifie sans lumière. L'eau et l'électricité ne sont pas de simples commodités ; elles constituent la trame silencieuse sur laquelle se tisse toute existence humaine digne. Elles décident, chaque matin, de la santé d'un enfant, du sérieux d'une école, de la sécurité d'un accouchement, de la productivité d'un atelier, de la crédibilité d'un État. Là où elles font défaut, ce n'est pas seulement le confort qui s'efface : c'est la promesse républicaine elle-même qui vacille.

Or, en République démocratique du Congo, moins d'un citoyen sur quatre a aujourd'hui accès à l'électricité, et une proportion à peine plus favorable bénéficie d'un accès à l'eau potable. Ces chiffres, dans leur sécheresse, résument un paradoxe aussi ancien que douloureux : notre pays a été comblé par la géographie, mais cette abondance ne s'est pas encore traduite, pour des millions de Congolaises et de Congolais, en dignité quotidienne. Lorsque l'eau ne coule pas au robinet et que la lumière s'éteint, c'est le temps des familles qui se dérobe, la santé qui vacille, l'apprentissage qui s'alourdit et l'activité économique qui ralentit. Il n'est pas de sujet plus intime, ni de responsabilité publique plus impérieuse.

La République démocratique du Congo abrite près de la moitié des ressources en eau douce du continent africain et dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à 167 000 mégawatts, l'un des plus considérables au monde. Nous sommes, à bien des égards, l'un des châteaux d'eau et l'un des réservoirs d'énergie propre de l'humanité. Pourtant, l'immensité de nos richesses naturelles continue de cohabiter avec la privation, et le contraste entre la puissance de nos fleuves et l'obscurité de nos foyers demeure l'une des blessures les plus profondes de notre histoire économique.

Cette contradiction commande une lucidité sans complaisance. Une ressource, à elle seule, ne produit ni progrès économique ni justice sociale. Pour qu'un potentiel devienne prospérité, il faut des institutions solides, des politiques publiques cohérentes, des investissements constants et une gouvernance transparente. La grandeur d'une Nation ne se mesure pas seulement à ce qu'elle possède, mais à sa capacité à le transformer patiemment, méthodiquement, honnêtement, au bénéfice de son peuple. Tel est, aujourd'hui, l'horizon de notre travail.

Concilier l'urgence et le temps long

C'est dans cet esprit que j'exerce les fonctions qui m'ont été confiées, le 13 août 2025, à la tête du ministère des Ressources hydrauliques et de l'Électricité. J'en mesure pleinement la charge, l'exigence et l'honneur. Mon action s'inscrit résolument dans la vision portée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et mise en œuvre par le Gouvernement conduit par Son Excellence Madame la Première ministre Judith Suminwa Tuluka. Elle procède d'une conviction que je souhaite affirmer sans détour : l'accès universel à l'eau et à l'électricité n'est pas une aspiration secondaire du développement, il en est la condition première.

Les responsabilités qui furent les miennes, aux Affaires foncières puis aux Hydrocarbures, m'ont enseigné une évidence trop souvent perdue de vue : les ressources naturelles ne se gouvernent pas en silos. La sécurité foncière conditionne l'investissement. La politique pétrolière et énergétique relève de la souveraineté avant d'être une affaire technique. L'eau et l'électricité s'inscrivent dans la même continuité. Elles sont, tout à la fois, des services essentiels, des leviers de cohésion sociale, des instruments de compétitivité économique et des attributs pleins et entiers de la souveraineté de l'État. Les traiter comme de simples questions sectorielles serait mal les comprendre ; les aborder à part serait mal les servir.

Dès les premiers jours, j'ai donc choisi de tenir ensemble deux exigences que l'on oppose trop volontiers : répondre à l'urgence du quotidien et préparer patiemment l'avenir. Un État qui réforme sans produire d'effets visibles finit par éroder la confiance de ses citoyens ; un État qui ne regarde que l'urgence, quant à lui, condamne les générations à venir à revivre les mêmes pénuries. Entre ces deux écueils, il n'existe pas de raccourci : seule une action à la fois immédiate et structurelle peut espérer transformer durablement les conditions de vie de nos compatriotes.

Notre méthode repose précisément sur ce double engagement. Il s'agit, d'une part, de débloquer, d'accélérer et d'achever les chantiers utiles déjà engagés, car gouverner, c'est aussi respecter la continuité de l'État, reprendre les dossiers hérités, honorer les engagements pris et leur insuffler une dynamique nouvelle. Il s'agit, d'autre part, de bâtir les règles, les institutions et les mécanismes de financement qui permettront aux progrès de s'inscrire dans la durée. À l'image des fondations d'un barrage, ces réformes demeurent souvent invisibles ; ce sont pourtant elles qui portent tout l'édifice.

Cette approche nous a conduits à ne pas dissocier l'eau et l'électricité. Dans la vie réelle, ce sont les mêmes familles, les mêmes écoles, les mêmes hôpitaux et les mêmes entreprises qui subissent, simultanément, les deux déficits. La réponse publique se devait, en conséquence, d'être intégrée, cohérente et rigoureusement coordonnée. Nous avons décidé qu'il en serait ainsi.

Eau : refonder le secteur sans jamais perdre de vue le robinet

Dans le secteur de l'eau, longtemps privé d'une orientation nationale suffisamment unifiée, la première étape a consisté à fixer un cap commun. Le 26 décembre 2025, le Gouvernement a approuvé la **Politique nationale du service public de l'eau**. Ce document, attendu de longue date, met fin à une dispersion historique entre opérateurs, provinces et partenaires techniques et financiers. Il donne désormais à l'ensemble des acteurs un même référentiel pour planifier les investissements, coordonner les interventions et évaluer les résultats. À ceux qui doutaient qu'il fût possible de rassembler autour d'une vision commune tant d'acteurs aux traditions différentes, cette avancée apporte une réponse concrète.

La deuxième avancée structurante concerne l'**Autorité de régulation du service public de l'eau (ARSPE)**. Soutenu par le Projet d'accès, de gouvernance et de réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau — le projet AGREE de la Banque mondiale —, le processus de recrutement de ses dirigeants a été engagé : les candidatures ont été reçues et la commission d'évaluation installée. L'enjeu dépasse, de loin, la seule création d'une institution supplémentaire. Sans régulateur indépendant, transparent et crédible, aucun investissement d'envergure ne saurait s'inscrire durablement dans le secteur. L'ARSPE doit apporter la visibilité et la sécurité indispensables pour faire de l'eau un véritable secteur d'investissement, au service d'une extension rapide de la desserte. Elle sera le garant impartial d'un service qui, par nature, ne souffre ni l'arbitraire, ni l'à-peu-près.

Les réformes de fond ne pouvaient toutefois éclipser l'urgence. À Kinshasa, un programme porté par la **REGIDESO** a été approuvé lors de la 69^e réunion du Conseil des ministres, le 5 décembre 2025. L'achèvement et la mise en service des modules 2 et 3 de l'usine de traitement d'eau à l'ozone, adossés au premier module, doivent porter la capacité totale à 330 000 mètres cubes par jour. À terme, plus de six millions d'habitants, répartis dans dix communes de la capitale, bénéficieront d'un approvisionnement sensiblement amélioré. Derrière ces chiffres, il y a des vies : celle d'une mère qui ne devra plus consacrer des heures à la quête de l'eau, celle d'un enfant qui pourra étudier dans un environnement plus sain, celle d'un artisan qui pourra ouvrir son atelier avec assurance.

La modernisation de la REGIDESO suppose aussi un modèle économique soutenable. Aucun opérateur ne peut entretenir ses conduites, réparer ses installations ou financer de nouveaux ouvrages s'il ne parvient à couvrir ses coûts essentiels. Mais la vérité économique ne saurait devenir une brutalité sociale. La réforme tarifaire engagée doit donc concilier la viabilité de l'entreprise publique avec la protection du pouvoir d'achat, singulièrement pour les ménages les plus vulnérables. C'est là un équilibre exigeant, qui ne peut se construire que dans la transparence et le dialogue.

Notre action ne s'est pas arrêtée aux portes de Kinshasa. Les procédures d'attribution des marchés relatifs aux systèmes d'alimentation en eau de **Kananga et de Tshikapa** ont été engagées. La création progressive des **Régies provinciales du service public de l'eau** a également débuté, conformément aux responsabilités reconnues aux provinces. Ce mouvement traduit une conviction : la République ne se construit pas depuis un seul point du territoire, mais dans le maillage patient de ses provinces, dont chacune mérite un service public digne de ce nom.

Parallèlement, la **loi sur l'eau** fait l'objet d'un patient travail de vulgarisation, tandis que ses mesures d'application et les normes techniques du secteur sont progressivement élaborées. Car une réforme n'existe véritablement que lorsqu'elle est comprise, appropriée et appliquée au plus près des territoires. Le droit qui n'est pas connu demeure lettre morte ; celui qui est expliqué devient outil de transformation.

Électricité : rendre l'existant utile et relancer les grands chantiers

Dans le secteur de l'électricité, il convient de regarder les progrès avec lucidité. Le taux national d'accès est passé de 9 % en 2018 à 21,5 % en 2025. L'avancée est réelle, et je tiens à en saluer les artisans, dans l'administration comme dans les entreprises publiques. Elle demeure toutefois très insuffisante au regard des besoins de nos foyers, de nos écoles, de nos hôpitaux et de notre industrialisation. Nul ne peut se satisfaire d'un pays où quatre habitants sur cinq n'ont pas d'accès stable à la lumière.

Notre premier réflexe a donc consisté à rendre utiles les infrastructures déjà construites. **Vingt-deux centrales rurales**, financées par l'État à travers l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en

milieux rural et périurbain (ANSER), étaient achevées mais demeuraient inexploitées, faute de cadre opérationnel. Il y avait là une contradiction insupportable : des ouvrages payés par la Nation, présents sur nos terres, mais silencieux. Dès ma prise de fonctions, j'ai signé l'arrêté fixant les modalités de leur exploitation. En décembre 2025, **seize de ces centrales** ont pu être mises en service à titre transitoire, dont deux en partenariat avec la Société nationale d'électricité (SNEL).

Ce résultat peut sembler modeste à l'échelle du pays ; il change pourtant profondément la vie des localités concernées. Une centrale qui fonctionne, c'est une école qui prolonge ses activités, un centre de santé qui sécurise ses soins, un atelier qui produit, des familles qui retrouvent une part essentielle de la promesse républicaine. C'est aussi, symboliquement, la démonstration qu'aucun ouvrage financé par la Nation ne doit rester sans destinée.

La même exigence d'exécution a guidé notre action sur les grands chantiers. Le projet hydroélectrique de **Kakobola**, destiné à alimenter Kikwit, Gungu et Idiofa, a enfin été inauguré après plusieurs années de retard. Pour **Katende**, un dispositif de sécurisation institutionnelle et financière a été mis en place afin de permettre la reprise progressive des travaux, avec une part de financement prévue sur les ressources de l'Eurobond. Ces dossiers, longtemps considérés comme incertains, retrouvent aujourd'hui une trajectoire.

Dans le Lualaba et le Haut-Katanga, le déficit électrique dépasse **2 000 mégawatts**. Dans ces provinces stratégiques, riches en cobalt et en cuivre, ce manque d'énergie freine la transformation locale des minerais, limite la création de valeur ajoutée et affaiblit notre ambition industrielle. Il constitue un obstacle direct à la politique de transformation locale que le Chef de l'État appelle de ses vœux. Des missions de terrain ont permis de préciser l'ampleur des besoins. Notre objectif est simple : sortir des estimations générales pour construire des réponses adaptées aux réalités de chaque bassin économique.

Kinshasa exigeait, elle aussi, une intervention à la hauteur de la dégradation de son réseau. Un **plan d'urgence de 91,89 millions de dollars** a été lancé avec la SNEL, assorti d'un cofinancement de l'État lié à l'apurement de ses factures. Il poursuit quatre objectifs clairs : raccorder les zones encore non desservies ; réparer les pannes de moyenne tension ; sécuriser les sites stratégiques, notamment les hôpitaux, les aéroports et les institutions ; et renforcer les lignes les plus critiques. Derrière chacun de ces axes, une même priorité : réduire les interruptions qui fragilisent la vie quotidienne, entravent l'économie de la capitale et abîment, jour après jour, la confiance des Kinois dans leurs services publics.

Moderniser l'État du secteur, du guichet au pilotage numérique

Réformer l'eau et l'électricité ne se limite pas à construire des barrages, des centrales ou des conduites. C'est aussi transformer, en profondeur, la relation entre l'administration, les opérateurs, les usagers et les investisseurs. C'est faire en sorte que l'État soit non seulement bâtisseur, mais aussi gestionnaire attentif, régulateur exigeant et partenaire fiable. Au cours de l'exercice 2025-2026, nous avons engagé plusieurs chantiers de modernisation, notamment dans le cadre du programme **Business Ready (B-READY)** de la Banque mondiale et de la **Stratégie nationale de transformation numérique**.

La **SNEL** a poursuivi la numérisation des demandes de paiement liées aux raccordements ainsi que des mécanismes de traitement des plaintes portant sur la qualité du service. La **REGIDESO** a modernisé sa gestion clientèle en intégrant des outils capables d'automatiser le relevé des compteurs à partir de photographies et d'accélérer l'émission des factures. Une cartographie numérique des abonnés doit désormais améliorer le suivi du réseau, la gestion des incidents, le recouvrement et le traitement des réclamations. Pour l'utilisateur, la modernisation doit se traduire, très concrètement, par moins de déplacements, des démarches plus

lisibles, des délais plus courts et un interlocuteur davantage comptable de ses résultats. C'est à cette aune, très humble et très concrète, que se mesure la qualité d'une réforme.

La transparence a également progressé grâce à la publication des tarifs applicables dans le secteur électrique, à la diffusion d'indicateurs de performance et de durabilité, ainsi qu'à la mise en ligne progressive des textes réglementaires et des informations relatives aux projets. Ces mesures ne relèvent pas de la seule commodité administrative : elles réduisent l'incertitude, améliorent la traçabilité des dossiers et rendent l'environnement plus prévisible pour les entreprises comme pour les citoyens. Un secteur transparent est, invariablement, un secteur plus attractif, plus efficace et plus juste.

Sur le plan institutionnel, le cadre de gouvernance du **Compact énergétique Mission 300** a été formalisé par décret, sous l'impulsion de la Première ministre, en étroite coordination avec le ministère des Finances. Un protocole d'accord a par ailleurs été signé entre le Secrétariat général, la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD), l'ANSER et la SNEL, afin d'améliorer la mobilisation des recettes. Le principe est aussi simple que juste : faire de l'accès à l'énergie déjà acquis un levier de solidarité, pour financer l'électrification des zones rurales et périurbaines qui attendent encore la lumière. C'est ainsi qu'une politique publique devient véritablement nationale : lorsque les progrès des uns servent, méthodiquement, à ouvrir des perspectives aux autres.

Le dialogue avec les investisseurs a lui aussi été structuré. Avec l'appui de la Banque mondiale, les bases d'un cadre permanent de concertation public-privé ont été posées. Sa première session, organisée en juillet 2026, a porté sur l'optimisation du cadre fiscal et la création d'un guichet unique sectoriel. Il s'agit, en substance, de réduire les lourdeurs, de clarifier les responsabilités et de restaurer la confiance, sans jamais renoncer aux exigences de l'intérêt général. L'État n'a pas à choisir entre la rigueur qu'il doit à ses partenaires et la protection qu'il doit à son peuple : il lui appartient d'honorer, ensemble, ces deux obligations.

Enfin, le projet de la **Tour de l'Énergie** doit rassembler dans un même complexe le cabinet ministériel, le Secrétariat général et les principales structures sous tutelle, aujourd'hui dispersés dans plusieurs bâtiments. L'appel d'offres a été publié pour cet ensemble de 18 120 mètres carrés, prévu sur treize niveaux hors sol et deux niveaux souterrains, avec une durée prévisionnelle de travaux de vingt-deux mois. Financé par le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale à travers le projet AGREE, cet investissement ne saurait être perçu comme un simple projet immobilier : il vise à améliorer la coordination, le travail des équipes et l'efficacité du pilotage sectoriel. Un État moderne mérite un outil de travail qui soit à la mesure de ses ambitions.

Préparer la prochaine décennie

Les résultats immédiats, aussi nécessaires soient-ils, ne constituent qu'une première étape. Ils doivent ouvrir la voie à une transformation appelée à se déployer sur toute la prochaine décennie. Nous ne dessinons pas seulement l'action d'une année ; nous préparons la République que nous transmettrons.

Dans le domaine de l'eau, la République démocratique du Congo partage ses bassins hydrographiques avec **neuf États voisins**. Cette géographie nous confère une responsabilité particulière et nous offre l'occasion de développer une véritable **diplomatie de l'eau**. C'est dans cet esprit que j'ai porté la voix de notre pays lors de la Table ronde ministérielle sur l'eau et l'assainissement organisée à Addis-Abeba en février 2026, puis lors du Forum africain de l'eau, tenu au Tchad en juillet 2026. Être présent dans ces espaces, c'est participer aux décisions de gouvernance et de financement, plutôt que les subir. C'est aussi rappeler, avec constance, la place singulière que notre pays occupe dans l'équilibre hydrique du continent.

Dans l'électricité, le complexe d'**Inga** demeure la colonne vertébrale de notre stratégie. Avec un potentiel estimé à **44 000 mégawatts** pour Grand Inga, ce site exceptionnel constitue à la fois un levier de souveraineté énergétique et un projet d'intégration régionale. Il est, à sa manière, un rêve congolais et africain, porté depuis des décennies par nos ingénieurs, nos économistes et nos diplomates. En coordination avec l'Agence pour le développement et la promotion du projet Inga (ADPI), la Banque mondiale a approuvé un financement de **250 millions de dollars** pour la première phase du programme de développement d'Inga III. Des discussions avancées se poursuivent avec l'Afrique du Sud et les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) afin de sécuriser les contrats d'achat d'électricité, indispensables à la mobilisation de capitaux privés d'envergure.

Mais Inga s'inscrit dans le temps long, et le pays ne peut attendre sa concrétisation pour répondre à ses besoins immédiats. C'est pourquoi nous avons parallèlement lancé le processus de développement de **Pioka-Tombe**, un site hydroélectrique d'une capacité estimée à **6 450 mégawatts** dans la région des Cataractes. Pioka-Tombe n'a nullement vocation à remplacer Inga : il doit le compléter, avec une perspective de réalisation plus rapide. Ce choix procède d'une gestion prudente du risque et d'un souci d'efficacité : ne pas placer notre avenir énergétique dans un unique horizon, mais construire, méthodiquement, un ensemble de leviers convergents.

Une note a été soumise au Gouvernement pour inscrire ce projet parmi les priorités stratégiques du secteur. Le **26 février 2026**, un protocole d'accord portant sur la fourniture de 2 000 mégawatts a été signé avec la République du Congo. Nous avons également sollicité **Electroconsult**, auteur des études historiques du site réalisé en 1978, afin de les actualiser, tandis que la Banque africaine de développement a marqué son engagement aux côtés du projet. S'il franchit avec succès toutes les étapes techniques, financières, environnementales et institutionnelles, Pioka-Tombe pourra contribuer à réduire le déficit national, soutenir l'industrie du Grand Katanga, renforcer l'alimentation de Kinshasa et favoriser l'émergence de nouvelles activités dans le Kongo Central. Son échelle en fait, en outre, un puissant instrument de coopération entre les deux rives du fleuve Congo, dont la géographie appelle depuis toujours à l'unité des efforts.

À l'Est, malgré un contexte sécuritaire qui éprouve durement les populations, les projets **Ruzizi III et Ruzizi IV** ont continué de faire l'objet d'un suivi institutionnel soutenu, afin de préserver les acquis, les procédures et la coordination avec les partenaires régionaux et financiers. Je veux, à cet endroit, saluer avec gravité le courage et la patience de nos compatriotes de cette partie du pays, dont l'espérance ne saurait être suspendue aux vicissitudes de la conjoncture. Le contrat d'échange d'énergie entre la SNEL et Énergie Électrique du Congo a par ailleurs été finalisé après trois années d'attente, tandis que des protocoles ont été signés pour développer des lignes à haute tension vers l'Angola. Toutes ces initiatives dessinent une même ambition : faire de la République démocratique du Congo un pivot énergétique régional et, à terme, un exportateur net d'électricité, digne de ses fleuves et à la hauteur de sa géographie.

Une première année qui oblige

Les grandes transformations dans l'eau et l'électricité ne se mesurent ni à l'échelle d'un exercice budgétaire, ni à celle d'une seule année de mandat. Elles s'évaluent sur plusieurs décennies, à travers la qualité des institutions bâties, la cohérence des politiques publiques et la continuité des investissements consentis. Aucun ministre, aucun gouvernement, aucune génération ne saurait, seul, mener à leur terme des projets d'une telle ampleur. C'est la Nation, dans son unité et dans sa durée, qui les porte.

Cette première année ne saurait donc être un aboutissement, ni un satisfecit. Elle marque le début d'un cycle et, plus encore, elle crée une obligation de résultats. Les procédures engagées doivent aboutir. Les

financements annoncés doivent devenir des ouvrages. Les institutions créées doivent protéger l'intérêt général. Et les infrastructures doivent être entretenues pour servir durablement. C'est à cette rigueur que je m'engage, et c'est à elle que j'appelle, avec respect, l'ensemble des acteurs du secteur.

Les générations futures ne nous jugeront pas seulement au nombre des inaugurations. Elles regarderont la solidité des réformes que nous aurons conduites, la robustesse des institutions que nous aurons consolidées et notre capacité à avoir tenu le cap lorsque les résultats n'étaient pas encore visibles. C'est dans la discrétion des dossiers, la patience des négociations et la discipline de l'exécution que se construisent, silencieusement, les transformations durables. L'Histoire n'oublie ni les hâtes qui bâclent, ni les patiences qui bâtissent.

Notre devoir est clair : préparer un avenir dans lequel l'accès à l'eau potable et à l'électricité ne sera plus un privilège, mais une réalité quotidienne pour chaque Congolaise et chaque Congolais, de Kinshasa à Kalemie, de Matadi à Bukavu, de Kisangani à Lubumbashi, de Mbandaka à Kolwezi. C'est à ce travail rigoureux, exigeant et parfois ingrat que nous nous consacrons, avec la conscience aiguë de ce qui nous est demandé.

Car les fondations que nous posons aujourd'hui n'auront de sens que si, demain, elles font couler l'eau au robinet, allument la lumière dans les foyers, soutiennent les écoles, sécurisent les soins et créent des emplois. Ce jour-là, la richesse du Congo ne se lira plus seulement dans ses cartes et dans ses chiffres : elle se reconnaîtra, enfin, dans la vie de son peuple. Ce jour-là, nous serons dignes des fleuves qui nous ont été confiés, et de la promesse silencieuse que nos aînés nous ont léguée.

Tel est le sens de notre engagement. Telle est la mission que nous poursuivrons, sans relâche, jusqu'à ce que la lumière et l'eau, ces deux visages fondamentaux de la dignité humaine, cessent d'être, pour quiconque en République démocratique du Congo, l'objet d'une attente.